

Autres avantages

Les aides de la Région Hauts-de-France

La Région s'engage à soutenir les apprentis et les accompagner tout au long de leur parcours vers l'emploi.

Aide au transport

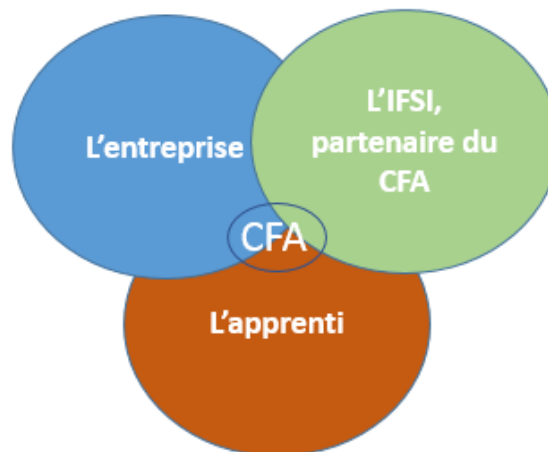
Aide au financement du permis de conduire

Aide à l'hébergement

Aide à l'équipement

Aide à la restauration

Ensemble vers le chemin de la réussite et de l'emploi



Institut de formation en Soins Infirmiers
Institut de formation d'Aides Soignant(e)s
27 rue du 13 Octobre
CS 40640
02001 LAON CEDEX
Tél. : 03.23.24.34.98
Site : www.ifasifsilaon.com

Site internet de notre CFA partenaire :
<https://www.afpc-formation.com>
Aller dans la rubrique « Téléchargements »

La formation infirmière par la voie de l'apprentissage

➤ L'apprentissage vous permet de suivre votre formation en alternance tout en travaillant pour un employeur.



CH Laon
CENTRE HOSPITALIER

Institut de Formation en Soins Infirmiers
Institut de Formation d'Aides-soignantes



Centre de Formation par l'Apprentissage



Association pour la Formation Professionnelle Continue

Les avantages de l'apprentissage

- Poursuivre sa formation pour l'obtention du DEI en étant salarié d'un établissement de santé.
- Signer un CDD avec un établissement de santé durant sa 2ème et/ou 3ème année de formation.
- Avoir un salaire (% variable du SMIC) tout au long du contrat.
- Intégrer le monde du travail et une équipe en tant que salarié.
- Acquérir une expérience professionnelle en tant qu'aide-soignant pendant la durée du contrat.
- Etre suivi par un maître d'apprentissage tout au long de votre contrat.
- Intégrer en tant qu'IDE un établissement de santé dans lequel vous avez exercé.

Conditions pour signer un contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la signature du contrat (pas de condition d'âge pour un candidat reconnu travailleur handicapé)
- Etre en 2ème année de formation en soins infirmiers et avoir obtenu les Unités d'Enseignements nécessaires pour exercer en tant qu'aide-soignant.

Démarches à effectuer

- Informer l'IFSI de sa volonté de signer un contrat d'apprentissage.
- Compléter un dossier d'inscription disponible sur le site du CFA partenaire.
- Candidater auprès d'employeurs : l'IFSI peut vous renseigner sur les offres employeurs.
- Si votre dossier est retenu, vous signerez votre contrat d'apprentissage.

Comment se déroule la formation pendant le contrat ?

- Pas d'allongement de durée des études.
- Les temps de cours et de stages sont identiques pour toute la promotion.
- Les stages, dans le cadre de la formation, sont réalisés majoritairement chez l'employeur.

Le travail en tant qu'AS durant la durée du contrat

- En fonction de la durée du contrat d'apprentissage, un nombre d'heures est à réaliser chez l'employeur en tant qu'aide soignant.
- Ces heures se réalisent sur : les périodes de congés / les samedis ou dimanches lors des temps cours/stages
- Les congés annuels sont soit cumulés pour la fin du contrat ou pris par anticipation.